

Appel à projets

Agir pour animer l'espace public - Œuvres artistiques et numériques existantes

Contexte

La pandémie de la COVID-19 a incité la Ville de Montréal à adopter de nouvelles manières d'assurer les déplacements des Montréalaises et Montréalais et de leur offrir la possibilité de circuler dans des aménagements temporaires sécuritaires. Plusieurs arrondissements ont ainsi repensé leur aménagement et l'occupation de l'espace public, appelant à concevoir des solutions créatives et innovantes pour faire face aux contraintes sanitaires.

Parallèlement à l'aménagement de l'espace, la nécessité d'offrir des activités hors les murs pendant l'année a également été identifiée comme un objectif prioritaire, tant pour le milieu culturel qui n'a plus accès à des lieux de diffusion, que pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et finalement pour la vitalisation de la vie commerciale des quartiers.

La pandémie a durement affecté et fragilisé tous les secteurs culturels et créatifs qui ont dû mettre sur pause leurs activités, allant de la création à la diffusion. Certains secteurs qui dépendent des marchés ou touristes internationaux ou se déploient sur le domaine public sont plus particulièrement touchés. Le domaine des arts visuels se trouve coupé des lieux de diffusion et de création habituels.

Description

La Ville de Montréal souhaite faire de la métropole une ville dynamique et vibrante en favorisant le déploiement d'œuvres, d'installations artistiques ainsi que d'expériences créatives dans l'espace public tout au long de l'été 2021. Pour son premier appel à projets, la Ville de Montréal est donc à la recherche d'œuvres existantes ou d'installations artistiques ou numériques ou d'expériences créatives ayant déjà été exposées, pouvant être installées sur le domaine public pour une durée de deux mois dans le respect de l'échéancier sur les sites qui seront identifiés.

Les œuvres sélectionnées seront implantées dans différents quartiers montréalais afin de permettre la découverte de Montréal sous de nouveaux angles et d'offrir une expérience équitable à tous les Montréalais. Les œuvres seront installées à travers la métropole et les citoyens pourront explorer cette offre culturelle extérieure en toute sécurité.

Cet appel à projets a pour objectif de rendre les arts et la culture accessibles à tous afin de promouvoir l'offre culturelle hors-les-murs, de les positionner au sein de la relance économique, démontrant leur rôle proactif et contributif à l'économie et au tourisme local, et de stimuler la vitalité économique et sociale des différents arrondissements. Il vise à mettre en valeur le travail d'artistes en leur permettant de ré-exposer leurs œuvres dans l'espace public, dans un esprit de développement durable.

Cet appel à projets est sous la responsabilité du Service du Développement économique. Cet appel s'inscrit dans le cadre du plan de relance du Service du développement économique, annoncé le 3 décembre 2020, Mesure 3 : *Un soutien accru aux industries culturelles et créatives*, dans le cadre de l'entente *Réflexe Montréal*, avec le Gouvernement du Québec. Cette action se veut complémentaire à toutes les initiatives en cours et à venir dans les espaces publics pour rendre la culture accessible dans les arrondissements et accompagner la relance économique et sociale des quartiers montréalais par la mise en valeur des milieux de vie et espaces "de proximité".

Objectifs de l'appel à projets

- Favoriser la vitalité économique et commerciale des quartiers dans différents arrondissements de Montréal par l'implantation d'œuvres ré-employées;
- Stimuler un achalandage contrôlé sur les artères commerciales et les zones adjacentes afin d'encourager l'achat local;
- Contribuer à l'inclusion des diversités montréalaises sous toutes leurs formes;
- Contribuer au soutien des artistes professionnel.le.s par l'exposition d'œuvres ou d'installations artistiques;
- Diffuser des œuvres et des installations artistiques qui offriront une expérience aux citoyen.ne.s, sans surcharger l'espace public, de sorte que chaque expérience demeure sécuritaire;
- Favoriser la découvrabilité du territoire dans une optique de durabilité et de reprise économique;
- Encourager la réappropriation de l'espace public et favoriser le développement de quartier inclusif et vivant.

Oeuvres recherchées

- **Œuvre(s) déjà existante(s) ayant déjà été exposée(s). L'oeuvre n'a pas besoin d'avoir été exposée dans l'espace public, mais doit pouvoir être adaptée pour celui-ci dans un délai maximal de 5 semaines suivant le lancement de l'appel;**
- Œuvre(s), exposition, installation et désinstallation clé-en-main;
- Œuvres et installations autoportantes, ne nécessitant pas d'ancrages;
- Oeuvre favorisant le réemploi de dispositifs et/ou des matériaux recyclés

Contraintes de l'œuvre

La concentration de l'offre culturelle et touristique est située principalement dans les quartiers centraux au sein d'un cadre bâti dense. Cela entraîne plusieurs contraintes quant aux solutions pour animer les espaces publics et partagés, afin de réactiver la socialisation dans un environnement sanitaire.

L'œuvre ou l'installation artistique présentée pendant les prochains mois sur le domaine public ou la nouvelle création proposée doit prendre en considération les exigences et les mesures sanitaires en vigueur.

Entre autres, le projet soumis :

- Ne doit pas susciter d'attroupements;
- Ne doit pas nuire à la circulation (routière, cycliste, piétonnière), ni causer d'obstruction visuelle pouvant être dangereuse dans la pratique des activités et de la circulation;
- Ne doit pas nuire à la perméabilité du triangle de visibilité (5 mètres dans chaque direction à partir de la fin du rayon de courbure);
- Doit respecter la réglementation de l'arrondissement concerné;

Un guide d'accompagnement énumérant les contraintes physiques du site attribué sera remis à chaque artiste et ajouté à la convention. Le traitement, la finition et l'assemblage de l'œuvre ou de l'installation proposée doivent également présenter une résistance au vandalisme et aux graffitis dans des conditions normales d'exposition pour la même période. Le projet soumis devra privilégier des matériaux qui ne

nécessitent qu'un entretien minimal, dans les conditions d'exposition énoncées précédemment.

L'utilisation de certains matériaux est par ailleurs rejetée; il s'agit du verre et du papier. Cependant, si l'artiste décide de choisir l'un de ces matériaux, il devra faire la démonstration de sa durabilité et de sa sécurité dans l'espace public pour la période donnée en fournissant une fiche technique dudit matériau.

Sécurité et normes sanitaires

En plus du respect des contraintes de l'œuvre, celle-ci devra être conforme aux normes de sécurité et aux mesures sanitaires en vigueur pour les espaces publics. Aussi, le traitement des matériaux et des éléments de l'œuvre ne doit pas présenter de surface rugueuse, d'arête coupante ou de fini présentant des risques de blessures, à moins que ceux-ci ne soient hors d'atteinte.

Aucun élément de l'œuvre ne devra se retrouver en compétition avec les feux de circulation, ne pourra permettre de se cacher ou obstruer les zones identifiées par le calcul des cônes de visibilité (piétons, cyclistes, automobilistes, etc.). L'œuvre devra se déployer dans les emplacements identifiés en cohérence avec les mesures de visibilité exigées dans un contexte de circulation routière.

Processus d'attribution des sites

En fonction de la spécificité (taille, matériaux, nature) de l'œuvre, un comité technique attribuera un site à l'artiste. Les responsables veilleront à la répartition équitable des œuvres sur le territoire montréalais. Les arrondissements intéressés à recevoir une œuvre ont déjà manifesté leur intérêt via un sondage et ont rempli des fiches techniques (éclairage, signature lumineuse, branchement, ancrage ou accrochage, etc.) pour chaque site pouvant accueillir une œuvre. Une adéquation entre les œuvres et les particularités des sites sera effectuée afin de mettre en valeur chaque installation.

Production, adaptation, installation et démantèlement des oeuvres

Une firme externe spécialisée a été mandatée pour soutenir les artistes dans la production, l'adaptation, l'installation et le démantèlement des œuvres. Les budgets des projets devront refléter cette réalité.

Remise du site en état

L'artiste est responsable de la remise en état du site à ses frais à la fin de son intervention et la remise en état devra être intégrée au budget déposé si le projet le nécessite.

Admissibilité

L'appel à projets s'adresse aux artistes professionnel.le.s en arts visuels ou numériques citoyen(ne)s canadiens ou immigrant(e)s reçu(e)s et habitant au Québec depuis au moins un an.

- 1. Être soit un organisme sans but lucratif collaborant avec un.e artiste ayant créé l'oeuvre proposée, être un.e artiste professionnel.le (voir la définition d'artiste professionnel en annexe 1) ou être une entreprise culturelle ou créative;**
2. Présenter une preuve d'adresse du siège social situé à Montréal ou de résidence ou d'atelier sur le territoire de l'île de Montréal;
3. Avoir au moins une exposition professionnelle à son actif, incluant la participation à une exposition collective ou hors-les-murs;
4. Démontrer que l'oeuvre proposée a déjà été exposée par le passé;
5. Avoir respecté ses engagements lors d'une attribution de soutien financier antérieur et être conforme aux exigences de reddition de comptes des diverses instances gouvernementales et les différents services de la Ville de Montréal.

Composition du jury de sélection

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours. Le même jury participe à toutes les étapes du processus de sélection.

Critères de sélection

Projet 60%

- Qualité générale et originalité du concept de l'œuvre (20%);
- Utilisation de matériel ayant un faible impact environnemental. Une réflexion sur le cycle de vie des produits et des matériaux sera effectuée (10%);
- Intégration de l'œuvre sur le domaine public et propension à mettre en valeur des lieux moins fréquentés (10%);
- Contribution à la mise en valeur des diversités montréalaises sous toutes leurs formes (culturelles, patrimoniales, territoriales, sociales, identitaires etc.) (20%).

Impact visuel 40%

- Impact positif de l'œuvre sur l'expérience citoyenne pour les espaces publics adjacents ou connexes aux artères commerciales (20%);
- Favorise la découverte et une nouvelle expérience des quartiers de Montréal (10%);
- Stimule la vitalité économique et culturelle des quartiers et rehausse la qualité du milieu de vie (10%).

Calendrier

- 15 mars 2021 - Lancement de l'appel
- 16 avril 2021 à 17 h - Date limite de dépôt
- 30 avril 2021 - Dévoilement des oeuvres retenues
- Du 3 mai au 4 juin 2021 - Arrimage avec les arrondissements et installation des œuvres par les artistes
- Deux mois d'exposition dans les secteurs
- Au plus tard le 6 août 2021 - Retrait des œuvres et remise en état du site par les artistes

Nature de l'aide accordée

- Montant minimal de 3000 \$ et maximal de 12 500 \$, une œuvre par artiste seulement;
- Cachet de droit d'exposition, respectant le *Barème des redevances concernant les droits d'exposition et de projection 2020* de la CARFAC et RAAV pour une période de deux (2) mois;
- Le cachet de droit d'exposition est dédié spécifiquement aux œuvres et pour leur « exposition dans des lieux dont le mandat ou l'activité principale ne comprend pas l'exposition d'œuvres d'arts visuels ou médiatiques (entreprise ou institution publique, hôtel, restaurant, etc.) et où les œuvres ne sont pas mises en vente » (CARFAC-RAAV), soit un cachet de droit d'exposition hors-les-murs sur le domaine public de la Ville de Montréal;
- L'aide accordée pour les œuvres déjà existantes ne comprend pas de soutien financier pour les frais de conception, incluant les matériaux. Des dépenses de matériaux liées à l'adaptation de l'œuvre pour le domaine public seraient toutefois admissibles.
- Les frais de fonctionnement (loyer, électricité, assurances, etc.) ne sont pas des dépenses admissibles.
- Aucun honoraire ni indemnité ne sera versé lors du dépôt.

Assurances

Le demandeur doit souscrire et maintenir en vigueur, pour la durée de l'exposition, à ses frais et à son nom, une assurance responsabilité civile de deux million de dollars (2 000 000,00 \$) par événement ou accident, dont une copie doit être remise au Responsable dès le soutien financier confirmé; si le Contractant détient déjà une police d'assurance, il s'engage à la modifier de façon à couvrir l'objet de la présente exposition.

Le cas échéant, si la copie du contrat d'assurance n'est pas remise au Responsable dans les délais prescrits, le soutien financier ne sera pas accordé et l'admissibilité du projet sera considérée comme nulle.

Pour plus d'informations

Pour toute question sur l'appel de projets ainsi que pour déposer votre dossier, veuillez contacter : entrepreneuriat@montreal.ca